

Commentaires et recommandations d'Équiterre dans le cadre de la consultation sur les orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Août 2023



Équiterre^o

Table des matières

Introduction.....	3
Adaptation.....	4
Commentaires généraux.....	4
Commentaires concernant les risques.....	5
Commentaires concernant la résilience.....	5
Commentaires sur les contraintes naturelles.....	5
Commentaires concernant les contraintes anthropiques.....	6
Recommandations.....	7
Territoire agricole.....	8
Commentaires généraux.....	8
Commentaires sur l'intégrité de la zone agricole.....	9
Commentaires sur la nécessité d'accorder la priorité aux activités agricoles en zone agricole.....	11
Commentaires sur le développement.....	12
Commentaires sur la cohabitation.....	13
Recommandations.....	13
Milieus de vie.....	15
Commentaires généraux.....	15
Commentaires sur l'accès au logement.....	16
Commentaires sur la croissance.....	17
Commentaires sur l'aménagement et les transports.....	18
Commentaires sur la sécurité des usagers.....	19
Recommandations.....	20
Sources.....	21

Introduction

Équiterre salue le dépôt de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Si de nouvelles orientations sont les bienvenues, leur mise en application devra se réaliser très rapidement parce que le temps presse.

Le développement débridé du territoire ne peut plus continuer, mais les défis sont énormes :

- la demande énergétique et les nouvelles orientations industrielles entraînent une pression sur les milieux naturels;
- les phénomènes climatiques extrêmes provoquent la destruction des milieux de vie et des infrastructures;
- l'absence de connexion de mobilité durable entre les villes et régions du Québec favorise la dépendance à l'auto solo et aux développements d'infrastructures dédiées à ce mode de déplacement;
- l'incapacité de s'attaquer à la crise du logement exacerbe les problèmes sociaux.

Tous ces enjeux et plus encore doivent être mieux encadrés et balisés par le gouvernement. Pour ce faire, il devra aller au-delà des énoncés d'intention et des slogans et faire les choix nécessaires pour un développement véritablement durable du territoire.

Dans le cadre de cette consultation, nos commentaires se limiteront à trois OGAT, lesquelles touchent les champs de compétences d'Équiterre. Il s'agit de l'OGAT #1, soit celle portant sur l'adaptation et la résilience; de l'OGAT #3, qui porte sur le territoire agricole; et de l'OGAT #4 qui aborde les enjeux de mobilité durable. En ce qui concerne l'OGAT #9 sur le développement de l'énergie éolienne, nous abordons cet enjeu dans le cadre de notre [mémoire sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec](#).

Adaptation

OGAT #1 Assurer la résilience des communautés par le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et l'accroissement de la sécurité des milieux de vie

Faits saillants

- On constate une volonté d'accorder une place de choix à l'adaptation dans le cadre des nouvelles OGAT.
 - Les différents ministères devraient également participer à l'identification des vulnérabilités. Les attentes ne devraient pas être limitées aux MRC.
 - Il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur l'évitement plutôt que la compensation.
 - Il faut mieux définir les exemptions qui permettent de procéder au développement malgré les contraintes naturelles.
 - Il faut utiliser les leviers d'action gouvernementaux pour atténuer les contraintes anthropiques.
-

Commentaires généraux

Il est significatif de voir l'adaptation comme première orientation des nouvelles OGAT. Nous constatons finalement une volonté gouvernementale de systématiser l'adaptation dans les plans et priorités gouvernementales. Cette démarche devra inévitablement mener à l'élaboration d'une stratégie québécoise d'adaptation, dotée d'indicateurs et de cibles.

Objectif 1.1 – Adapter les milieux de vie aux changements climatiques

Commentaires concernant les risques

Nous sommes ravis de constater que le gouvernement souhaite que les MRC puissent déterminer les risques actuels et projetés liés aux changements climatiques, sur la population ainsi que sur le territoire.

Nous sommes d'avis qu'il relève du gouvernement de coordonner ce travail parce que la détermination des risques n'est ni plus, ni moins que la première étape d'une stratégie d'adaptation pour tout le territoire, qui manque étrangement dans le coffre à outils du gouvernement du Québec. Les quelques investissements épars en adaptation dans le Plan pour une économie verte (PEV) ou dans d'autres programmes ministériels ne constituent pas une stratégie d'adaptation.

Commentaires concernant la résilience

Nous saluons la volonté du gouvernement de vouloir miser sur les infrastructures naturelles. Sur ce point, les attentes ne devraient pas être limitées aux MRC mais également aux autres ministères du gouvernement du Québec.

Nous croyons également qu'il ne faut pas simplement ajouter des infrastructures naturelles pour compenser les atteintes d'un projet à l'environnement mais également de mieux respecter les infrastructures naturelles existantes comme les forêts, les milieux humides, les terres agricoles et nos lacs et rivières.

*Objectif 1.2 – Renforcer la sécurité et améliorer la qualité de vie des communautés
par la réduction des risques et des nuisances*

Commentaires sur les contraintes naturelles

Nous saluons les initiatives visant à délimiter les zones de contraintes. Cette cartographie devrait faire partie d'une éventuelle stratégie d'adaptation en bonne et due forme et devrait donc être coordonnée par le gouvernement. Le

gouvernement possède notamment davantage de ressources que les MRC pour procéder à ce recensement.

Par ailleurs, il serait pertinent de déterminer quelle est la répartition des zones de contraintes naturelles délimitées par le gouvernement par rapport à celles délimitées par les MRC.

Nous voyons d'un bon œil les conditions déterminées pour permettre les exemptions pour le développement en zone de contraintes naturelles, toutefois il est facile de trouver une justification pour dire qu'il n'y a pas d'autre option. Cet « argument » a été souvent utilisé pour justifier du dézonage agricole par exemple et repose trop souvent sur la logique du moindre coût.

Commentaires concernant les contraintes anthropiques

Dans la liste des contraintes anthropiques à l'annexe 1.2, nous sommes d'avis que le réseau routier et le réseau ferroviaire peuvent représenter des opportunités d'aménagement plutôt que des contraintes, s'ils sont jumelés à des objectifs de mobilité durable intelligents, qui favorisent la densification et le transfert modal.

Par ailleurs, l'identification des contraintes anthropiques liées à la gestion des matières résiduelles devrait entraîner une accélération de l'adoption de politiques et règlements de réduction à la source. À ce titre, il est déplorable que le gouvernement ait récemment reporté la mise en œuvre de l'élargissement de la consigne. Le gouvernement devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour éliminer les contraintes anthropiques qui limitent le potentiel d'aménagement durable de son territoire.

En ce qui a trait aux zones de contraintes sonores associées au réseau routier, nous prévenons le gouvernement que le problème va s'amplifier avec la croissance du parc automobile et l'expansion du réseau routier supérieur. Il y a donc deux leviers d'action qu'il peut utiliser ici.

Finalement, les contraintes liées au développement aux abords des voies ferroviaires devraient être précisées. En effet, les recommandations liées au bruit

et à la gestion des risques identifiées par le MAMH risquent de limiter le potentiel de densification.

Recommandations

1. Équiterre recommande au gouvernement du Québec de se doter d'une stratégie d'adaptation.
2. Bonifier le Plan nature 2030 pour inclure une stratégie de renaturalisation 2025-2030 de certains espaces minéralisés.
3. Créer de nouvelles infrastructures naturelles au lieu de simplement protéger les infrastructures naturelles existantes.
4. Définir de façon spécifique les exemptions pour le développement des zones de contraintes naturelles.
5. Diminuer les contraintes anthropiques en accélérant le déploiement des politiques de gestion des matières résiduelles.

Territoire agricole

OGAT #3 - Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole de manière à assurer sa protection, la mise en valeur de son plein potentiel et à créer un cadre propice à la pratique des activités agricoles

Faits saillants

- Opposition ferme d'Équiterre concernant la création d'un système de protection du territoire agricole à deux vitesses.
 - Fortement préoccupée par les orientations de développement des sols de moindre qualité agronomique et en friche.
 - Salue l'importance accordée par le gouvernement quant au lien entre l'étalement de la banlieue et la menace qui pèse sur les terres agricoles.
 - Perplexe quant à l'absence d'attente envers les autres ministères afin qu'ils fassent preuve d'exemplarité.
-

Commentaires généraux

Nous constatons une certaine cohérence entre l'OGAT proposée sur le territoire agricole et les éléments mis de l'avant dans le cadre de la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles.

Si nous devons nous réjouir de cette cohérence, nous sommes fortement préoccupés, voire opposés à certaines orientations. Le gouvernement se dirige tout droit vers un système de protection du territoire agricole à deux vitesses, ce qui va le priver de territoires naturels et de potentiel agricole, ce qui est notamment contraire aux présentes orientations en matière d'adaptation.

Après avoir manqué l'occasion de mieux protéger le territoire agricole dans le cadre du projet de loi 103 sur l'allègement réglementaire en 2021, le gouvernement a la chance de se reprendre. Il ne doit pas manquer son coup cette fois-ci.

Objectif 3.1 – Garantir la pérennité d'une base territoriale pour la pratique des activités agricoles

Commentaires sur l'intégrité de la zone agricole

On semble vouloir réinventer la roue ici. C'est exactement l'objectif de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. L'article 1.1 stipule que :

« Le régime de protection du territoire agricole institué par la présente loi a pour objet d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture »

Si la pérennité est menacée, c'est notamment parce que le gouvernement va parfois à l'encontre des décisions de la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles. Le gouvernement aurait pu renforcer la protection et donner davantage de protection pour assurer la pérennité lors des modifications législatives apportées à la LPTAAQ en 2021, dans le cadre du projet de loi 103 sur l'allègement réglementaire, mais il a choisi d'ignorer nos recommandations en ce sens. Bref, l'objectif ne devrait pas être de garantir la pérennité mais d'arrêter de la menacer.

Nous trouvons de bonne augure l'idée que le gouvernement souhaite protéger les milieux naturels situés en zone agricole, mais nous sommes surpris du fait que le MAMH passe sous silence les services écosystémiques qui sont rendus par les sols eux-mêmes et de l'importance de maintenir les sols en bonne santé. À titre d'exemple, des données récentes montrent que d'augmenter de 1% la matière organique sur 50 % des terres agricoles mondiales par l'adoption de pratiques agricoles favorisant la santé des sols permettrait de stocker suffisamment de carbone d'ici 2030 pour rester sous les 1,5 degrés¹.

Nous saluons la volonté du gouvernement de limiter l'expansion de la banlieue, mais nous déplorons le fait que le document de consultation ne traite pas de la

¹

Improving soil could keep world within 1.5C heating target, research suggests, 4 juillet 2023.

<https://www.theguardian.com/environment/2023/jul/04/improving-farming-soil-carbon-store-global-heating-target>

question de l'expansion des activités industrielles sur des terres agricoles comme ce fut le cas à Bécancour pour augmenter les capacités industrielles de la filière batterie ou à Beauharnois avec le centre de données de Google.

Nous sommes perplexes quant à l'absence d'attentes envers les autres ministères de la part du MAMH. En effet, le MAMH établit des attentes envers les MRC, mais ne semble pas réaliser qu'il doit aussi baliser les décisions des autres ministères. Par exemple, c'est en zone agricole que le gouvernement a choisi de construire l'hôpital de Vaudreuil, alors qu'il y avait des terrains disponibles en zone blanche.

Nous nous opposons fermement aux attentes annoncées d'empêcher l'expansion et la croissance urbaine uniquement sur les sols de meilleure qualité agronomique. Il s'agit des mêmes attentes énoncées dans le cadre de la consultation publique sur la protection du territoire agricole et qui sont fortement problématiques. On se dirige tout droit vers un système de protection du territoire agricole à deux vitesses. Le MAMH laisse entendre que le développement sur des sols qui ont une plus faible valeur agronomique est sans conséquence. Tout sol vivant rend des services écosystémiques. Bétonner des sols vivants a des conséquences. Sans parler du fait qu'en apportant certaines corrections et en réorientant les pratiques agricoles qui prennent place sur un sol, si celles-ci sont régénératrices, il est possible d'augmenter la valeur agronomique de celui-là. Sans compter non plus qu'il existe des cultures végétales, identifiées et testées, qui permettent de valoriser des terres considérées marginales étant donné leur classement. Il n'y a pas de mauvais sols, il suffit de trouver l'usage agricole qui convient. D'ailleurs, rappelons que c'est sur plusieurs terres jugées de moins bonne qualité que se font certaines des cultures les plus emblématiques du Québec (ex: érable, bleuets, canneberges).

Le territoire agricole est un territoire naturel, transformé au fil du temps pour en faire une terre agricole, certes, mais naturel tout de même. Moins on utilise d'intrants chimiques, plus il l'est, mais il n'en demeure pas moins que les sols sont une matière vivante. Si on décide volontairement d'amputer une partie du territoire agricole en fonction de sa valeur agronomique, on perpétue un système de surexploitation et de destruction des ressources en se privant d'un écosystème naturel et de sa capacité nourricière. Qu'il soit en friche ou rocailleux,

le sol est utile de par sa fonction de base. Si on permet un développement résidentiel, commercial ou industriel, le sol perd sa fonction de base.

Finalement, Équiterre accueille favorablement l'idée de remettre en culture des terres en friche situées en zone agricole, toutefois il serait malhonnête de présenter la culture de terres en friche en zone agricole comme une compensation pour la perte de terres agricoles. Par ailleurs, il est nécessaire d'avoir un portrait clair quant à la prévalence des friches agricoles dans les différentes MRC, afin d'évaluer leur type, les causes de l'enfrichement et les obstacles à leur remise en culture. Divers outils tels qu'une surtaxe sur les friches agricoles sont possibles, mais les coûts élevés associés à la remise en culture des friches suggèrent de combiner pénalités et incitatifs à la remise en culture des friches, en se basant sur un portrait détaillé de chaque MRC.

Nous mettons également en garde le gouvernement contre l'utilisation systématique de mécanismes de compensation au lieu d'éviter le dézonage et la perte de terres via les changements d'usage. Il existe suffisamment de zones industrielles, dont certaines à décontaminer, pour ne pas avoir, à court terme, à détruire de nouveaux milieux naturels au Québec. Il existe suffisamment de zones résidentielles à densifier pour ne pas avoir à étaler la banlieue sur des terres agricoles.

Commentaires sur la nécessité d'accorder la priorité aux activités agricoles en zone agricole

Il est dommage que cette orientation ne se soit pas reflétée dans le cadre du projet de loi 103 sur l'allégement réglementaire. Alors qu'il devrait renforcer la protection générale du garde-manger du Québec, le gouvernement, par le langage utilisé dans le document de consultation, ouvre grand la porte au dézonage agricole dans le cadre d'un système de protection du territoire à deux vitesses.

Nous sommes satisfaits des orientations qui consistent à éviter toute extension des îlots déstructurés. Nous voyons cependant mal comment il est viable de densifier un îlot déstructuré sans qu'il n'y ait comme conséquences d'autres

demandes de dézonage pour répondre aux besoins dudit îlot densifié. Il y a donc une possible contradiction dans les attentes gouvernementales envers les MRC.

En ce qui a trait aux activités agricoles à caractère industriel hors sol, nous privilégions l'installation hors de la zone agricole pour préserver l'intégrité des sols vivants, nonobstant leur valeur agronomique. Il est préoccupant de voir le gouvernement suggérer l'utilisation des sols non cultivés, sans égard aux qualités agronomiques.

Objectif 3.2 – Favoriser le développement, le dynamisme et la mise en valeur d'activités agricoles et agroalimentaires, structurantes, pérennes, novatrices et diversifiées

Commentaires sur le développement

Nous saluons la volonté d'adopter une approche intégrée de l'agriculture et de l'agroalimentaire, car nous partageons cet objectif et nous travaillons en ce sens. Que ce soit historiquement avec la mise en relation des petits producteurs avec les particuliers par l'entremise des paniers bio ou encore en favorisant notamment la connexion des institutions avec les producteurs locaux.

Nous croyons qu'il faut aller plus loin dans la planification intégrée et nous accueillons favorablement le développement, le dynamisme et la mise en valeur d'activités pérennes, novatrices et diversifiées. Le gouvernement possède un bon véhicule pour y arriver, le Plan d'agriculture durable, mais celui-ci devra être renforcé pour aller au-delà de la compensation pour l'adoption de meilleures pratiques agricoles ou de compensation pour la perte de superficies cultivables pour assurer la protection des milieux naturels.

Le gouvernement devrait notamment miser sur la diversification des cultures pour favoriser la transition vers un régime alimentaire de proximité composé principalement de sources végétales, et soutenir le développement de filières en ce sens. Il serait également pertinent de tenir compte de la consommation

énergétique en lien avec l'apport nutritionnel des productions en serre dans l'attribution des subventions.

Objectif 3.3 – Assurer la cohabitation harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles en zone agricole et à l'interface entre la zone agricole et les secteurs bâtis

Commentaires sur la cohabitation

Il est étonnant de constater que le gouvernement parle de la nécessité d'une planification et d'un aménagement du territoire qui repose sur un équilibre entre l'utilisation agricole et l'utilisation non agricole quand on sait que seulement 5 % du territoire du Québec est zoné agricole. Il ne peut y avoir d'équilibre avec une proportion aussi faible. Le territoire agricole sera toujours en équilibre défavorable. C'est le développement qui doit composer avec le territoire naturel et agricole et non l'inverse. La « recherche d'équilibre » n'est qu'un synonyme d'empiétement sur les zones naturelles.

Recommandations

1. Garantir l'activité agricole des terres morcelées.
2. Préserver les superficies actuelles de la zone agricole et des terres cultivables qui s'y trouvent.
3. Établir un moratoire sur le développement des terres agricoles dézonées non-développées attendant l'adoption des modifications à la LPTAA qui découleront de la présente consultation.
4. Intégrer la protection des infrastructures naturelles outre les « milieux naturels » dans les objectifs afin de reconnaître les sols eux-mêmes comme un milieu naturel et de préserver leur rôle.
5. Protéger la santé des sols et conserver les services écosystémiques qu'ils rendent.

Milieux de vie

OGAT #4 - Consolider les milieux de vie existants et planifier les transports de façon intégrée afin de favoriser la mobilité durable, de répondre aux besoins en habitation et d'assurer la protection des milieux naturels et agricoles

Faits saillants

- Des OGAT qui vont devoir passer le test de la réalité. Plusieurs ministères échoueraient à ce test.
 - La place accordée à la mobilité active est somme toute limitée et on ne sent pas l'ambition de partager l'espace public existant.
 - On perçoit des silos dans cette OGAT comme si le territoire n'était pas dynamique et qu'il n'y a pas de lien entre le centre, la banlieue et la région. L'absence d'objectif sur la connexion entre les diverses composantes du territoire est frappante.
-

Commentaires généraux

Équiterre souligne la volonté du MAMH de vouloir s'assurer que les milieux naturels et le territoire agricole en tant qu'éléments d'identité territoriale et de qualité de vie des collectivités. Ici encore, cependant, le MAMH s'adresse uniquement aux MRC alors que les ministères du gouvernement tel que le MTMD sont régulièrement responsables de la destruction de milieux humides et agricoles pour l'agrandissement du réseau routier.

Notons par ailleurs, que le gouvernement a adopté en 2020 la Loi sur l'accélération de certains projets d'infrastructure, portée par le Conseil du trésor, laquelle affaiblit la réglementation environnementale et donc la protection des milieux naturels pour accélérer la construction d'infrastructures. Adoptée dans l'urgence pour relancer l'économie du Québec dans un contexte de pandémie, elle n'a pas lieu d'être. En effet, aucun indicateur économique ne justifie l'existence de cette loi en 2023.

Il sera donc important de ramener une certaine forme de cohérence entre 1) les orientations gouvernementales en aménagement du territoire et 2) la législation et réglementation des autres ministères.

Objectif 4.1 – Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages

Commentaires sur l'accès au logement

Nous accueillons favorablement l'idée d'établir un diagnostic en matière de logement. Cet exercice de diagnostic devrait être fait tant par les MRC que par les communautés métropolitaines. Toutefois, nous croyons que le diagnostic serait plus complet s'il prenait en considération les besoins des ménages en termes de déplacement et l'offre de mobilité durable actuelle. Il y a un lien direct entre l'abordabilité et la capacité de se déplacer avec des modes de transport moins onéreux que la voiture.

Par exemple, il serait intéressant que ce diagnostic permette d'évaluer la distance moyenne que les ménages québécois doivent parcourir pour répondre à leurs besoins de base à pied, soit pour réaliser leurs itinéraires quotidiens vers le travail, l'école et/ou la garderie, l'épicerie et la pharmacie. Cette évaluation permettrait de mettre en valeur l'importance de l'idée de la mixité des usages dans les quartiers où de nouveaux logements seront bâtis pour réduire la distance des déplacements².

Finalement, nous saluons la volonté du gouvernement de faire plus de place aux modes de logement émergents (coopératives, cohabitats, etc.). Ces modes d'habitation sont susceptibles d'améliorer grandement l'accès économique à la propriété, de même que la résilience des communautés.

² Pour en savoir plus sur le potentiel piétonnier des quartiers : <https://collectivitesviables.org/articles/potentiel-pietonnier.aspx>

Objectif 4.2 – Optimiser l'utilisation du sol et les investissements publics en orientant

la croissance vers les milieux urbanisés

Commentaires sur la croissance

Nous saluons la reconnaissance par le gouvernement des avantages économiques de la consolidation et de la densification du tissu urbain. Or, le gouvernement laisse entendre qu'il souhaite poursuivre l'étalement de la banlieue en prenant la peine de mentionner qu'il faut continuer de construire des résidences isolées dans les noyaux villageois. En précisant des attentes en ce sens, il risque de perpétuer le statu quo.

En ce qui a trait aux « pôles principaux de services », que le gouvernement invite les MRC à identifier, bien que nous soyons d'accord avec le fait d'orienter les activités structurantes autour des secteurs centraux, nous recommandons de délaisser l'idée des secteurs à vocation unique (ex. résidentielle, commerciale, de services, etc.). Ces derniers entraînent de plus longues distances de déplacement. Nous recommandons donc de travailler à rendre mixtes les usages des différents quartiers, afin de réduire les distances de déplacement et d'ainsi favoriser la mobilité durable. Le gouvernement démontre la volonté d'augmenter les densités à proximité des infrastructures de transport collectif, mais il a aussi un rôle à jouer pour s'assurer que le plus grand nombre ait accès à des services de proximité. Dans tous les cas, nous saluons l'idée de veiller à limiter les périmètres d'urbanisations et à en optimiser l'utilisation.

Nous sommes aussi étonnés de constater que le gouvernement n'aborde pas la connexion rurale-banlieue-centre urbain par transport sobre en carbone dans ses orientations. Cette connexion est pourtant essentielle au dynamisme économique, social et culturel de toutes les collectivités québécoises.

Nous saluons l'idée de mettre une limite de 20 ans sur la prévisibilité des affectations à vocation urbaine, commerciale, résidentielle ou industrielle afin de mieux contrôler les ambitions parfois démesurées de certains.

Par ailleurs, si nous accueillons favorablement l'idée de prendre en compte la disponibilité d'eau potable, nous croyons qu'il faut également mesurer le potentiel de verdissement dans une optique d'adaptation. Au-delà de la « prise en compte » de la disponibilité de l'eau potable, il faudra déterminer des seuils en-deçà desquels le développement est impossible.

Finalement, il serait pertinent d'évaluer le potentiel de nourrir la collectivité et d'approvisionner les institutions avec une agriculture de proximité dans les mesures de durabilité de l'aménagement envisagé.

Objectif 4.3 – Assurer la planification intégrée de l'aménagement et des transports

Commentaires sur l'aménagement et les transports

Dans le même esprit que pour l'objectif précédent (4.2), nous sommes d'avis que le gouvernement devrait aller plus loin dans la réalisation de sa vision de milieux de vie tournés vers la mobilité durable. On demande à la MRC « d'orienter la croissance et l'implantation des activités structurantes à distance de marche des accès aux transports collectifs présents sur le territoire, notamment dans les pôles d'échanges de transport des personnes », mais il faut aussi que le gouvernement envoie des signaux forts de partage de l'espace public. Non seulement devrait-on prioriser le développement à proximité des infrastructures de transport collectif, mais plus encore orienter la croissance des activités structurantes à distance de marche et de vélo, sans l'intermédiaire du transport collectif. Bien que complémentaires, il s'agit de deux objectifs distincts.

En ce qui a trait à la mobilité active, nous saluons la volonté du gouvernement de prévoir l'intégration des infrastructures nécessaires à la sécurité des usagers dans les secteurs visés par des projets d'extension urbaine ou de redéveloppement et l'invitons à effectuer le travail dans tous les secteurs déjà développés.

Commentaires sur la sécurité des usagers

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les attentes dans cette section devraient également être dirigées vers les différents ministères du gouvernement et non seulement envers les MRC. Ceci est d'autant plus vrai quand il est question de sécurité routière.

Si le gouvernement souhaite accroître la sécurité des usagers de la route, il doit agir sur plusieurs fronts. La sécurité dépend 1) de l'urbanisme 2) du type de véhicule, 3) des comportements, 4) de la législation et de la réglementation et 5) des outils de contrôle. Notons que la ministre des Transports et de la Mobilité durable a récemment présenté un nouveau plan de sécurité routière qui répond en partie à certains des commentaires de cette section.

En matière d'urbanisme, nous vous référons à nos commentaires sur les infrastructures de transport actif qui, en permettant un meilleur partage de l'espace public, favorisent la sécurité des usagers. Du côté du réseau routier supérieur, il y a énormément de travail à faire que ce soit pour des accotements sécuritaires pour les cyclistes, des limites de vitesse abaissées dans les villages traversés par les routes à numéro, l'implantation de carrefours giratoires, de panneaux d'arrêt et de feux de circulation dans les zones habitées.

Concernant le type de véhicule, la sécurité des usagers se détériore avec la croissance en nombre, en taille et en poids du parc automobile. Nous invitons le gouvernement à utiliser les outils de communication, réglementaires et fiscaux pour freiner la croissance d'un parc automobile surdimensionné et dangereux et à augmenter le transfert modal. Nous croyons qu'il est nécessaire de revoir également les classes de permis de conduire et la formation afin que le système soit plus approprié pour la conduite des véhicules surdimensionnés.

En termes de comportements, nous croyons qu'il est nécessaire de lancer un vaste chantier de priorisation de la sécurité, en conjonction avec la législation, la réglementation et les outils de contrôle. Les comportements dangereux se multiplient, causant une augmentation des blessures et des décès. En combinant la hausse des comportements dangereux avec l'augmentation de la masse des véhicules, les enjeux de sécurité des usagers risquent de s'amplifier sans cesse.

Recommandations

1. Abolir la Loi sur l'accélération de certains projets d'infrastructure.
2. Utiliser les infrastructures de transport actif comme indicateur dans la démarche de monitoring à l'échelle des MRC et des CM.
3. Développer une stratégie de mobilité durable pour connecter les régions rurales, les banlieues et les communautés métropolitaines entre elles.
4. Adopter une stratégie de partage de l'espace public dédié aux transports dans les secteurs déjà développés.
5. Revoir les classes de permis, le code de la sécurité routière et déployer les outils nécessaires pour mieux contrôler la vitesse.

Sources

Équiterre, 2021, Prendre le droit chemin : Vers une Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires
https://cms.equiterre.org/uploads/prendre_le_droit_chemin_-_snuat_equiterre.pdf

Équiterre, 2021, [Mieux utiliser et protéger le territoire agricole québécois](#), Mémoire d'Équiterre dans le cadre des consultations sur le projet de loi 103

Équiterre, 2023, [Maîtriser l'énergie pour atteindre la carboneutralité au Québec : entre sobriété, efficacité et saine gouvernance](#)

Québec, 2023, [Document de consultation en vue de la publication des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire](#)



Commentaires et recommandations d'Équiterre dans le cadre de la
consultation sur les orientations gouvernementales en aménagement du
territoire

Août 2023